

Contrat de licence et de services Autodesk

Suite à l'achat, l'installation ou à l'utilisation d'un produit Autodesk, le client accepte les termes du contrat de licence et de services. Les dispositions du contrat sont disponibles via le produit lui-même lors de l'installation et également sous le lien suivant :

<https://www.autodesk.com/company/legal-notices-trademarks>

En acceptant les dispositions du contrat de licence, vous acceptez également qu'Autodesk contrôle la conformité et le respect des termes de ce contrat. Tout client possédant une licence Autodesk peut être soumis à un audit ou à une vérification de ces licences.

Les violations des termes du contrat ne sont pas nécessairement intentionnelles. Dans certains cas, les transgressions se produisent inconsciemment. Nous avons résumé les violations les plus courantes ci-dessous :

	Licences perpétuelles	Abonnement single-user	Abonnement multi-user
Oubli de désinstaller les licences après avoir changé de serveur	X		X
Réutilisation des licences Home Use après échéance du plan de maintenance	X		
Plus de 3 activations de la licence avec un seul login		X	
Utilisation des licences home-use sur le lieu de travail	X		X
Oubli de désinstaller les anciennes licences après avoir changé de modèle d'abonnement		X	X
Ne pas avoir désactivé la licence suite au changement de PC	X	X	
Fonctionnement des environnements virtuels	X, en partie		X
Utilisation des licences par les filiales	X	X	X
Utilisation des licences étudiantes à des fins commerciales	X	X	X

Nos recommandations

Nous vous recommandons les mesures suivantes afin d'être du bon côté et pour survivre à un audit sans risque :

- Nommer une personne responsable de l'utilisation des licences
- Faire un inventaire des licences achetées / installées
- Documenter l'état actuel des licences
- Clarifier les questions ouvertes avec nous de façon neutre et indépendante

Si vous avez des doutes sur l'utilisation de vos licences, n'hésitez pas à nous contacter info@hexagroup.ch.